

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 23 août 2021, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames, Messieurs:

Gilbert Pilote, maire

Pauline Lauzon, conseillère

Diane Sirard, conseillère

Mario Lachaine, conseiller

Hélène Lévesque, conseillère

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

**2021-08-252**

#### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

**2021-08-253**

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 ET 19 JUILLET 2021**

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 12 et 19 juillet 2021 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver les procès-verbaux des séances du 12 et 19 juillet 2021 du conseil municipal.

ADOPTÉE

**2021-08-254**

#### **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 23 août 2021, au montant de 420 432,73 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

**2021-08-255      CARTES TOURISTIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission de l'Imprimerie l'Artographe pour l'impression de 2000 cartes touristiques de la municipalité de Ferme-Neuve au montant de 705 \$ plus les taxes applicables et que cette somme soit prise à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

**2021-08-256      PARTICIPATION AUX CARTES DE SENTIERS MOTONEIGE ET QUAD POUR LA SAISON 2021-2022**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer le contrat avec Tourisme Laurentides pour la participation de la municipalité aux cartes de sentiers motoneige et quad pour la saison 2021-2022 au montant de 350 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**2021-08-257      SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LES SUPRALOCAUX DE MONT-LAURIER**

**CONSIDÉRANT** la fin de l'entente au 31 décembre 2019 et que le présent renouvellement a pour objet de poursuivre, selon les mêmes termes, l'entente signée entre les parties en 2015 sous réserves des termes convenus dans l'annexe signée en 2017 ;

**CONSIDÉRANT** que l'entente porte sur les équipements suivants :

- Muni-Spec Mont-Laurier
- Piscine municipale
- Centre sportif Jac-Lesage

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'autoriser la signature de l'entente intermunicipale visant l'exploitation et le financement de Muni-Spec, la piscine municipale et le centre sportif Jacques-Lesage avec la Ville de Mont-Laurier, le tout tel que décrit explicitement à l'entente jointe en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

## PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

### 2021-08-258 ACHAT D'UN BATEAU GONFLABLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la direction générale soit autorisée à verser la somme de 6 714,15 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'un bateau gonflable pour le service incendie.

**QUE** cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

### 2021-08-259 DÉNEIGEMENT CHEMIN DES DOMAINES

**CONSIDÉRANT** la résolution 2015-09-228 adoptée le 14 septembre 2015 relativement à l'acquisition du chemin des Domaines ;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation de nouvelles constructions accédant au chemin des Domaines ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise le déneigement sur le chemin des Domaines à compter de la saison 2021-2022 pour les deux premiers kilomètres (2 km).

ADOPTÉE

### PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 174 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 90

Monsieur le conseiller Mario Lachaine dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 174 relatif à l'utilisation de l'eau potable abrogeant le règlement numéro 90.

### AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 174 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 90

Monsieur Mario Lachaine donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 174 relatif à l'utilisation de l'eau potable abrogeant le règlement numéro 90.

### 2021-08-260 CONCASSÉ CHEMIN CONDO-CAMPING

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise une dépense maximale de 10 000 \$ pour l'acquisition de concassé afin de réaliser les travaux sur les chemins du condo-camping.

**QUE** cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

**2021-08-261 ACHAT D'UN AFFICHEUR DE VITESSE**

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal mandate Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics pour acquérir un panneau mobile d'afficheur de vitesse.

**QUE** la somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

**2021-08-262 COMMISSION TOPONYMIE**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve demande à la Commission de Toponymie d'officialiser le chemin des Domaines.

ADOPTÉE

**2021-08-263 ENTENTES AVEC LES PROPRIÉTAIRES DU 505 ET 629, CHEMIN DES PLAISANCIERS**

**CONSIDÉRANT** l'application du règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats ;

**CONSIDÉRANT** que certaines irrégularités ont été constatées dans les analyses des dossiers pour les propriétaires du 505 et 629, chemin des Plaisanciers ;

**CONSIDÉRANT** qu'une entente est intervenue entre lesdits propriétaires et la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** Monsieur Gilbert Pilote, maire soit autorisé à signer les ententes avec les propriétaires du 505 et 629, chemin des Plaisanciers pour et au nom de la municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

**2021-08-264 DROIT ACQUIS POUR LE 1, MONTÉE BASKATONG**

**CONSIDÉRANT** la demande de droit acquis pour le 1, montée Baskatong demandé par la propriétaire ;

**CONSIDÉRANT** que des modifications doivent être effectuées par la propriétaire pour respecter le droit acquis ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** Monsieur Gilbert Pilote, maire soit autorisé à signer l'entente de droit acquis avec le propriétaire du 1, montée Baskatong pour et au nom de la municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2021-08-265

**DÉMISSION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME -  
MME FRANCINE MEILLEUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal prend acte de la démission de Mme Francine Meilleur à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme.

**QUE** le conseil municipal désire la remercier pour son implication passée au sein du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

2021-08-266

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION  
MINEURE SUR LA 5E RUE (LOT 5 090 149)**

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Madame Johanne Papineau et invite la population à se prononcer ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT** que la propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin d'autoriser :

- La construction d'un bâtiment principal résidentiel sur un terrain dérogoire en ce qui a trait au frontage sur la rue qui est de 15,44 mètres au lieu de 21 mètres.

Le tout tel que prescrit au règlement de lotissement no.24 à l'article 5.2.

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 5.2 du règlement de lotissement de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 24 ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 août 2021, portant le numéro de CCU-313-08-04 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure présentée par Madame Johanne Papineau, concernant la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur un terrain dérogoire en ce qui a trait au frontage sur la rue qui est de 15,44 mètres au lieu de 21 mètres, le tout pour le lot 5 090 149, au cadastre du Québec, zone RES-07.

ADOPTÉE

2021-08-267

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 71, CHEMIN DU DOMAINE-MORIN (LOT 5 112 501)**

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Yanic Morin et invite la population à se prononcer ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin d'autoriser :

- L'agrandissement du bâtiment principal sans certificat d'implantation.

Le tout tel que prescrit au règlement de divers permis et certificats no.21 à l'article 4.3.5.

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 4.3.5 du règlement de divers permis et certificats de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 21 ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 août 2021, portant le numéro de CCU-314-08-04 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve refuse la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Yanic Morin, concernant l'agrandissement du bâtiment principal sans certificat d'implantation, le tout pour le lot 5 112 501, au cadastre du Québec, zone REC-02.

ADOPTÉE

2021-08-268

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 77, CHEMIN DU LAC-OUELLETTE (LOT 5 090 992)**

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Marc Gallant et invite la population à se prononcer ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin d'autoriser :

- La construction d'un bâtiment principal, sur un lot dérogatoire de 1097,6 m<sup>2</sup> au lieu de 3700 m<sup>2</sup>, ayant dépassé son délai de reconstruction de 24 mois après le sinistre de 2015.

Le tout tel que prescrit au règlement de conditions d'émission de permis et certificats no.22 à l'article 3.5.1.

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 3.5.1 du règlement de condition d'émission de permis et certificats de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 22 ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 août 2021, portant le numéro de CCU-316-08-04 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Marc Gallant, concernant la construction d'un bâtiment principal, sur un lot dérogatoire, ayant dépassé son délai de reconstruction de 24 mois après le sinistre de 2015., le tout pour le lot 5 090 992, au cadastre du Québec, zone REC-04.

ADOPTÉE

2021-08-269

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU CHEMIN NIBI (LOTS : 5 090 870 ET 5 090 863)**

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Hugo Cyr et invite la population à se prononcer ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin d'autoriser :

- L'aménagement d'une entrée commune de 8 mètres de large entre les deux terrains.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 à l'article 6.4.3.

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 6.4.3 du règlement de zonage de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 23 ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 août 2021, portant le numéro de CCU-317-08-04 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Hugo Cyr, concernant l'aménagement d'une entrée commune de 8 mètres de large entre les deux terrains et que l'entrée sera notariée, le tout pour le lot 5 090 870 et 5 090 863, au cadastre du Québec, zone Rec-11.

ADOPTÉE

2021-08-270

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 480, 12E AVENUE (LOT 5 090 533)**

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Kevin Labelle et invite la population à se prononcer ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser :

- La marge avant qui a été modifiée suite à la rénovation cadastrale (1,74 mètre au lieu de 3,05 mètres)

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 à l'article 7.2.

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 7.2 du règlement de zonage de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 23 ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 août 2021, portant le numéro de CCU-315-08-04 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Kevin Labelle, concernant la marge avant qui a été modifiée suite à la rénovation cadastrale (1,74 mètre au lieu de 3,05 mètres), le tout pour le lot 5 090 533, au cadastre du Québec, zone COM-07.

ADOPTÉE

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE**

Une assemblée d'information sur le second projet de règlement numéro 23-29 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage est tenue par Monsieur le Maire.



2021-08-271

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-29  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE**

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le second projet de règlement numéro 23-29 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage soit adopté.

ADOPTÉE

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE SECOND PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 141-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 141  
RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS**

Une assemblée d'information sur le second projet de règlement numéro 141-3 modifiant le règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels est tenue par Monsieur le Maire.

2021-08-272

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 141-3  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 141 RELATIF AUX USAGES  
CONDITIONNELS**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le second projet de règlement numéro 141-3 modifiant le règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels soit adopté.

ADOPTÉE

2021-08-273

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 21-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 21 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le règlement numéro 21-13 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats soit adopté.

ADOPTÉE

2021-08-274

**RÉPARATION DU TOIT DE L'ARÉNA ET D'UNE PORTE DE GARAGE**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics, Monsieur Michel Deslauriers, à procéder aux réparations du toit de l'aréna et d'une porte de garage suite aux recommandations de la Mutuelle des municipalités du Québec pour un montant maximum de 3 000 \$.

**QUE** cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

**2021-08-275**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'assemblée du 23 août 2021 soit levée.

ADOPTÉE

---

GILBERT PILOTE,  
Maire

---

BERNADETTE OUELLETTE,  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Gilbert Pilote, maire